

DROITS FONDAMENTAUX, MESURES DE COERCITION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

PROFIL DES ETUDIANTS

4/6 étudiants avec de très bonnes connaissances en droit public, droit pénal. Anglais courant. Autre langue serait un plus (allemand, chinois). Forte appétence pour les transformations sociales liées au numérique. Idéalement engagement dans des plateformes de développement du numérique à usage social. En raison de l'importante dimension d'analyse comparative du projet, l'équipe devra être multiculturelle.

INSTITUTION PARTENAIRE/

Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)

Autorité administrative indépendante
CS 70048 75921 Paris cedex 19
www.cglpl.fr

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Vincent DELBOS, magistrat, membre du Comité européen de prévention de la torture (CPT), ancien contrôleur au CGLPL, inspecteur général de la justice, maître de conférences à Sciences Po.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION ET CONTEXTE DU PROJET

Le CGLPL est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du 30 octobre 2007 chargée de veiller au respect des droits fondamentaux de personnes privées de liberté. Le CGLPL est, pour la France, le mécanisme national de prévention de la torture au sens du protocole optionnel à la Convention des nations-unies contre la torture.

Depuis quatre années successives, quatre projets collectifs ont été mis en place entre le CGLPL et Sciences Po. Ce projet collectif s'inscrit dans la continuité du projet conduit en 2017-2018 : il vise, à partir des avis et recommandations du CGLPL, à analyser les rapports entre droits fondamentaux d'une part, et d'autre part, mesures de coercition en usage dans les lieux de privation de liberté (principalement les établissements pénitentiaires) et dispositifs de contrôle et de surveillance que permettent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Sa finalité est de fournir des éléments étayés, sous la forme d'un dossier complet, qui sera soumis in fine au commanditaire. Il est destiné à servir de base de référence pour la production par cette autorité d'un des documents de sa production normative (avis, recommandation ou dossier thématique)

L'arrière-plan de ce projet comporte une dimension essentielle de benchmark. Il s'agit d'examiner dans quelques pays les usages et les mésusages des techniques de l'information dans l'application des mesures

de coercition : ces techniques permettent-elles, dans l'exercice de la force, d'améliorer pratiquement la dignité des personnes, par exemple en limitant les atteintes corporelles ?

Le projet a une dimension multidisciplinaire : il doit reposer d'abord sur un examen des dispositions légales en vigueur, de la jurisprudence nationale et supra nationale, des normes existantes au plan européen et international ; il doit ensuite s'appuyer sur des éléments d'analyse financière relatives aux coûts et aux gains dans le déploiement de ces nouvelles techniques ; il doit enfin comporter une dimension d'appréhension technique des dispositifs technologiques mis en place.

Le sens du projet est de permettre au commanditaire de disposer d'un corpus robuste permettant, sur ces sujets cruciaux en termes de droits, de renforcer sa doctrine en matière de protection des droits fondamentaux, en anticipant sur des évolutions rapides.

Plusieurs recommandations ou avis ont d'ores et déjà examiné les thématiques des fouilles et de l'isolement, comme les relations entre la société du numérique et la captivité. Toutefois, il n'existe pas à ce jour de corpus doctrinal croisant les deux approches. Or il apparaît aujourd'hui que le recours croissant à différentes formes de confinement/containment s'appuie pour une part sur de nouveaux moyens, parfois très disruptifs mais aussi moins intrusifs.

La problématique qui sera explorée est centrale : quels risques font courir à l'exercice des droits fondamentaux l'émergence de nouveaux outils de contrôle issus de la transformation numérique ? Quelles sont les normes mises en place pour prévenir les mésusages de ces nouvelles techniques et sont-elles suffisamment robustes pour protéger les droits fondamentaux ?

CONTENU PEDAGOGIQUE DU PROJET

Phase 1 : recherche documentaire.

Après avoir pris connaissance des avis du CGLPL, des normes internationales applicables mais aussi des techniques, les étudiants produiront une première note de cadrage pour délimiter le champ exploré par ce premier examen.

Phase 2 : benchmark - A partir des deux premières notes issues de la phase 1 :

- Identification des pratiques par pays (cf. infra les pays concernés) et normes applicables
- Contrôle des normes par les mécanismes nationaux de prévention des pays suivants : HMI of Prisons- Inspecteur général des prisons d'Angleterre et du Pays de Galles, Suisse, Danemark, Norvège, Espagne et République tchèque)
- Modalités de contrôle des normes en l'absence de mécanisme national ou à partir de l'existence d'autres autorités dans les pays suivants : États- Unis, Canada, Israël, Allemagne.
- Efficacité du contrôle international ; Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe, rapporteurs spéciaux des Nations Unies, Comité des Nations Unies contre la torture.

À l'issue de cette seconde phase, **une troisième note** sera établie, sous la forme de deux fiches de synthèses thématiques.

Phase 3 : entretiens et validation des fiches de cas.

Les étudiants établiront un bref questionnaire (en anglais et en français) qui sera administré auprès des institutions concernées dans les pays visés (ou dans quelques-uns). La méthode d'administration sera discutée avec le tuteur. L'objectif du questionnaire sera de produire un bref document de synthèse sur les fiches de la phase précédente, afin de les certifier et de les valider

RESULTAT ET PRODUITS ATTENDUS

- un document final qui sera formé par une compilation des travaux des phases précédentes, accompagné d'une introduction centrée sur les questions de droits fondamentaux posées par cette problématique ;
- l'élaboration d'un support multimédia (a minima PowerPoint, mise en ligne des travaux ; etc.) ; il est attendu des étudiants qu'ils fassent preuve d'inventivité dans les modes de présentation de ce dossier

MÉTHODOLOGIE

- Point de situation hebdomadaire par courriel
- Une réunion mensuelle à minima avec le responsable du projet à partir du lancement qui devrait intervenir assez rapidement en septembre 2018 : désignation d'un référent du groupe,
- Ouverture d'un Drive commun avec partage d'information.
- Élaboration d'une charte de temps avec tâches à accomplir, état d'avancement, résultats, contacts à prendre.

CALENDRIER

- Phase 1 (septembre-novembre 2018) : recherche documentaire.
- Phase 2 : benchmark (novembre 2018-janvier 2019)
- Phase 3 : entretiens et validation des fiches de cas. (Janvier-avril 2019)
- Phase 4 : élaboration du dossier/ (avril 2019)
- Phase 5 Restitution : à définir avec le commanditaire

LOGISTIQUE

Les étudiants auront accès à la salle des projets collectifs de Sciences Po, munie d'un ordinateur, d'un écran plasma, d'une imprimante et d'un téléphone.